

Le quinze mai deux mille dix sept à 20 :00 s'est réuni le conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Étaient présents : Ms PICHOUX P. – BUAN J.M.- Mmes LESAGE C. – GORIAUX C. (adjoints) - Mme NOURRISSON I. M GLOAGUEN F. (conseillers délégués) – Mmes DE LA VILLEON L. – REBILLARD V. – GOUDE VENIEN L.- MAURY A. – BOSSARD JAQUET M. - Ms MOUCHUX REBILLARD M. – REMONTE F.
Absent excusé : RIALLAND N.

Procuration : M RIALLAND Nicolas a donné procuration à Mme BOSSARD JAQUET

Date de la convocation : 09/05/2017

Délibération N° 2017-05-01
Approbation du compte rendu de conseil du 6 avril 2017

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 6 avril 2017 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion. A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 6 avril 2017

Délibération N° 2017-05-02
Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Patrick PICHOUX, secrétaire de séance

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Patrick PICHOUX secrétaire de séance**

Délibération N° 2017-05-03
Contrat de territoire volet 3 fonctionnement année 2017

M le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du volet 3 fonctionnement du contrat de territoire cette année sur l'entretien des chemins de randonnées pédestres soit un montant de dépenses de 3 324 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Considérant l'entretien des sentiers de randonnée dans le cadre du programme de développement durable sur notre commune, sollicite du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine l'attribution d'une subvention au titre du contrat de territoire – volet 3 fonctionnement. Le montant des dépenses affectées à ces travaux s'élève à 3 324 €.

En parallèle, la commune de Romillé va demander une subvention pour l'achat de DVD à hauteur de 4 000 € (plafond obligatoire de CD35 pour bénéficier de l'aide). Comme leur besoin en achat de dvd sera de 2000 €, il resterait 2000 € à répartir : Langan et la Chapelle chaussée vont s'associer à cette demande : Langan 1 200 € et la Chapelle 800 € d'achat. Ce qui nous permettra d'avoir une aide complémentaire de 400 €. Une convention sera passée avec Romillé pour ces achats.

Délibération N° 2017-05-04
Déclic – adhésion 2017 et entretien espaces verts

M le Maire propose de renouveler pour une année la convention de partenariat avec l'association DECLIC INSERTION dont le siège social est à ROMILLE.

La période de la convention est établie pour une année soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

L'association DECLIC et la commune souhaitent développer une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des personnes les plus éloignées de l'emploi de la commune de la Chapelle Chaussée ou sa proximité.

Cette action sera organisée sous forme de chantier d'Insertion et de Développement Local réalisant des travaux liés aux espaces verts communaux et à l'entretien du paysage : entretien de sentiers de randonnées, de zones naturelles et de loisirs.

La commune soutiendra l'association financièrement dans sa démarche.

- Des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi seront effectuées dans le cadre de travaux d'entretien de chemins de randonnées pour un montant de 3 324 € comprenant une quote-part pour le fonctionnement calculée au prorata du nombre d'habitants de la commune
- D'autre part, la commune de La Chapelle Chaussée s'engage à proposer sur son territoire par année une enveloppe de travaux correspondant à une activité de 20 jours pour une équipe de travail. La prestation ainsi réalisée sera facturée sur la base de 384 € par jour soit, en conséquence, pour un montant total 7 680€.

Après délibération :

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée pour l'association DECLIC pour l'année 2017

Donne pouvoir à M Le Maire pour signer la convention 2017.

Délibération N° 2017-05-05

Acquisition abribus d'occasion & panneau d'information

Monsieur BUAN a rappelé la société abri-service pour négocier l'achat de l'abri-bus et du panneau d'information.

La société abri-service propriétaire de l'abri bus situé, rue de Montmuran et du panneau d'information à l'entrée d'agglomération propose sa vente à la commune pour un montant HT de 900 € l'abri bus et la gratuité du planimètre.

Après délibération :

Le conseil municipal, considérant la nécessité de conserver cet abri bus pour l'arrêt scolaire du collège, accepte la proposition faite d'acquérir cet abri bus pour un montant de 900 € et la cession gratuite du panneau d'affichage.

Autorise M le Maire à signer cet achat auprès d'Abri Service.

Achat tonne à eau. Monsieur PICHOUX a négocié l'achat d'une tonne à eau auprès d'Agri-melesse soit 3 369.17 € HT. Cet appareil permettra l'arrosage des massifs, et le nettoyage au karcher si besoin..

Matériel informatique pour l'école : des devis sont en cours pour des portables et tablettes.

Délibération N° 2017-05-06

Subvention 2017 à l'AFEL

Mme LESAGE présente la demande de subvention établie par l'AFEL pour l'année 2017.

Le budget global s'élève à 532 128 € comprenant les activités du centre de loisirs, temps d'activités périscolaires, animations collectives familles, accueil de loisirs extrascolaires, jeunesse, loisirs pour tous...

La subvention sollicitée cette année s'élève à 72 000 € au titre du contrat enfance jeunesse et 1 275 € au titre de la petite enfance.

Après délibération :

Le conseil municipal attribue 73 275 € au titre de la subvention 2017 à l'Espace Social et culturel AFEL.

Donne pouvoir à M le Maire pour prendre un avenant à la convention initiale établie.

Délibération N° 2017-05-07
TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017

Mme LESAGE présente le budget des temps d'activités périscolaires pour l'année 2017 établi par l'Espace Social et culturel AFEL.

Le budget établi s'élève à 53 327 €, la subvention sollicitée est de 25 600 €.

Le projet de PEDT propose cette prochaine année de remettre du temps libres pour les grands sur deux jours par semaine, l'AFEL souhaitant répondre à un réel besoin dans le rythme de l'enfant. Les élus s'interrogent sur la mise en place de ce temps libre à la place d'une véritable animation.

L'engagement pris au départ n'est plus respecté.

De plus, le conseil municipal inquiet des directives du nouveau gouvernement en matière d'aides aux rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire prochaine, s'interroge sur le devenir de ce temps périscolaire soit revenir aux 4 jours ou conserver les 4 jours ½.

Mme Lesage rappelle la satisfaction des parents, des enseignants des services proposés au titre des T.A.P. depuis leur création. Elle souligne que pour l'AFEL, le réaménagement des postes des animateurs serait compliqué si dès la rentrée scolaire les TAP étaient supprimés (licenciements, diminutions temps de travail). Mme Lesage et M le Maire souhaitent que les TAP soient reconduits pour cette prochaine rentrée, Il y a lieu de dresser un bilan de ces TAP et sa nouvelle programmation proposée d'ici fin juin en consultant les différents partenaires impliqués : AFEL, enseignants, parents d'élèves.

De ce fait, compte tenu des interrogations sur les suppressions d'activités proposées par le prestataire AFEL, il est proposé de n'attribuer dans un premier temps que 50% de l'aide sollicitée soit 12 800 €.

Après délibération :

Le Conseil Municipal attribue pour l'instant la somme de 12 800 € au titre du contrat de prestation des T.A.P.

Donne pouvoir pour signer la convention de prestation de service avec l'AFEL.

Délibération N° 2017-05-08
Opération « argent de poche »

M Frédéric GLOAGUEN, rapporteur de la commission enfance, jeunesse présente le projet « argent de poche » que la commission a décidé de reconduire pour 2017.

La commune relance cette année l'opération argent de poche pour un groupe de 10 jeunes de 16/17 ans. Une annonce va paraître dans le prochain écho, le dossier sera téléchargeable sur facebook, sur le site.

Des affiches vont être faites et mises dans les commerces, l'afel

La date de dépôt sera de 12 au 17 juin .

Après délibération

- Le conseil municipal valide l'opération « argent de poche » pour l'année 2017.
- Confie à la commission enfance, jeunesse l'organisation, le recrutement des jeunes dans ce dispositif.
- Donne pouvoir au Maire et au régisseur de recettes « argent de poche » pour procéder à la rémunération des jeunes de l'opération « argent de poche ».

Délibération N° 2017-05-09
Chemin s équestres PDIPR « Pays de Brocéliande »

Monsieur Patrick PICHOUX adjoint fait part du compte-rendu de la réunion avec le Pays de Brocéliande du 22 mars dernier :

La boucle équestre du Pays de Brocéliande est un circuit de randonnée proposé depuis 2009 aux touristes et randonneurs équestres. Inscrit au Schéma touristique départemental, ce circuit parcourt sur 200 km, l'ouest du département d'Ille et Vilaine et passe notamment sur la commune de LA CHAPELLE CHAUSSEE sur des sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR). De ce fait, les chemins sont entretenus par la

commune, ou par son mandataire le cas échéant, mais depuis quelques années la gestion du balisage n'est plus suivie et il n'y a plus de promotion du circuit.

C'est pourquoi, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande et l'Association A Cheval en Ille-et-Vilaine (AACIV) avaient invité le 22/03/2017 les maires des communes traversées par l'itinéraire pour examiner le devenir du circuit. La conclusion de cette réunion propose aux communes à la fois le maintien du circuit et une réfection de son balisage par l'AACIV à la charge financière des communes.

M le Maire propose donc au conseil municipal de se prononcer sur la réhabilitation du circuit, de son balisage et de sa promotion. Le coût du balisage de la boucle équestre sur la commune : 40.60 €

Après délibération :

Le Conseil municipal accepte de maintenir le circuit et la réfection du circuit de randonnée équestre passant sur le territoire communal et accepte de prendre à sa charge le coût de balisage de cette boucle équestre.

Délibération N° 2017-05-10 Ecole publique Barreudage patio

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la sécurisation de l'école publique, il est prévu de mettre en place un barreudage dans le patio de l'école.

A cette occasion, Monsieur BUAN a fait établir un devis pour la mise en place de 5 plaques décoratives par M Bertrand Lemarchand pour un montant de 3 000 €.

Après délibération :

Le Conseil Municipal valide le devis présenté par Monsieur LEMARCHAND Bertrand pour un montant de 3 000 €.

Monsieur Jean-Marc BUAN, adjoint présente les devis de travaux à réaliser sur la commune :

Devis espaces verts

Des devis auprès de l'entreprise Coté jardin ont été négociés par Monsieur BUAN, pour le fleurissement des jardinières rue de Montmuran et dans le patio de l'école, au niveau du parking rue du Lavoir. Un devis pour la fourniture de pommiers dans le patio à la place d'oliviers va être demandé.

Devis peinture

Monsieur BUAN a rencontré l'entreprise FC PEINTURE pour des travaux complémentaires à l'école et l'AFEL

Le devis de peinture d'FC PEINTURE d'un montant de 1636.50 € est accepté pour la peinture des portes extérieures des 7 classes, les 2 murs blancs intérieurs de la partie commune et le bardage de l'AFEL donnant sur la courette. Un autre devis pour la peinture des menuiseries de la façade de l'AFEL côté rue du Lavoir d'un montant de 576 € est également accepté par la commission.

Extension mairie.

3 scénarii réalisés par M INGRAND sont présentés au conseil ainsi qu'un devis d'ascenseur extérieur et intérieur qui a été chiffré afin de rendre accessible la mairie. Une étude de prospection financière est en cours avec le Trésorier municipal pour voir les capacités financières de la commune.

Multisports

Le dossier a été adressé au CNDS pour le financement de ce projet.

Contrôle des installations électriques et jeux

Monsieur BUAN fait part que des devis sont en cours pour la vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux, les aires de jeux et équipements sportifs aussi.

PPI VOIRIE

Présenté par M PICHOUX :

Rennes métropole a chiffré le programme des travaux voirie prévu cette année :

- Chemin la Croisade-les Hivers : coût 6 000 € pour un chemin piéton entre les deux lieudits (busage et empièrrement, revêtement sablé)
- Chemin La Cointais : 45 000 € comprenant 3 sas de croisement – rénovation du revêtement
- Chemin Launay Rollet : 30 000 € (busage de fossé, empièrrement et bi-couche – pose de potelets bois)

Le premier chemin devrait être réalisé cet été avant la rentrée des classes.

Le chemin de la Cointais doit être revu car le réseau d'eau potable est à refaire, la programmation sera peut-être reporté à 2018.

Le devis du Chemin Launay-Rollet pose des questions sur son coût, Patrick Pichoux doit revoir Rennes Métropole pour l'affiner

Questions diverses

Monsieur Buan fait part des divers dossiers en cours :

Inauguration école / rue du Lavoisier

L'organisation de l'inauguration de l'école et de la rue du Lavoisier se prépare. La liste des invités est en cours d'élaboration.

Les cartons d'invitation sont en cours d'élaboration auprès de l'atelier Briand. L'achat de la restauration va se faire auprès des commerces locaux.

Muret mairie et afel : devis

Monsieur BUAN a sollicité deux entreprises pour établir un devis de réfection du muret et piliers de la mairie et de l'AFEL.

Après avis de la commission bâtiment, l'entreprise Blié est retenue pour la réfection du muret de la mairie pour 2400 € et à l'afel pour 1 440 €.

Travaux plomberie AFEL :

Le chauffe-eau est en panne, le plombier est intervenu pour le changer. Tous travaux de maintenance et travaux devront être signalés à la mairie et réalisés par un professionnel. Un registre va être mis en place dans les équipements afin que chaque intervention y soit notifiée que ce soit par les artisans ou les agents techniques. Monsieur BUAN souhaite que les bénévoles ne soient pas autorisés à effectuer des travaux sur les équipements publics sans l'accord de la municipalité.

Eclairage extérieur de la salle des sports

M BUAN et Mme MAURY ont étudié l'éclairage extérieur de la salle des sports qu'il serait intéressant de mettre en lumière.

La commission juge qu'il y a besoin d'éclairer en priorité l'entrée de la salle des sports. Un devis d'électricité a été demandé (6 970 €). Celui-ci va être revu afin de prioriser ce projet d'éclairage (l'idée de mettre en place des candélabres du cimetière à la coulée verte est à revoir.)

Cantine

Un devis pour la mise en place d'une hotte au dessus du lave-vaisselle est en cours. Le lave-vaisselle produit de la vapeur qui décolle la faïence sur le mur.

Règlement

M BUAN et Mme MAURY souhaitent qu'un règlement soit être établi pour l'utilisation de la salle bleue de l'école.

L'utilisation de ballons dans cette salle sera interdite car des dalles du plafond ont des impacts et les éclairages sont en panne à répétition par les chocs.

Les enseignants et l'afel vont être consultés pour ce règlement ou préconisations.

Planning salle des sports

Le planning d'utilisation va être refait et mis en place dans l'entrée de la salle des sports.

Cabine téléphonique

La cabine téléphonique va être démontée pour être remise en place à un autre endroit pour servir de kiosque à livres.

Dotations 2017 :

Les dotations 2017 sont tombées après vote du budget

La dotation forfaitaire : 92 532 € (prévu au BP 95 216 €) ≠ - 2 684 €
Dotation solidarité rurale : 24 051 € (prévu 22 682 €) ≠ + 1 369 €
Dotation national de péréquation : 14 652 € (prévu 50 000 €) ≠ - 35 348 €

Elections législatives

Tableau des permanences des 11 et 18 juin 2017.

Prochaines réunions : commission communication : 16 mai- commission cantine le 24 mai- prévoir une rencontre avec l'AFEL pour les TAP- conseil municipal le 12 juin.